



**Surveillance réglementaire des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant
Site de Thann - Valeurs des 12 derniers mois en date du 31/12/18
Fin des mesures le 31/12/2018 (Transfert vers le site de La Bresse en 2019)**

Appareil de mesures : préleveur actif haut débit (Digital)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 15549

Durée du prélèvement : 24 heures

Fréquence d'échantillonnage : 1 jour sur 3

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Thann (Dept.68)

Unité : ng/m³



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2018 ont été validées techniquement et environnementalement.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

| ng/m ³ | Moyenne année civile 2018 | Valeur cible année civile |
|---------------------|---------------------------|---------------------------|
| B(a)P au 31/12/2018 | 0,3 | 1 |

Evolution des concentrations moyennes 24h en benzo(a)pyrène des 12 derniers mois sur le site de Thann

